

GENDARMERIE NATIONALE			
Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
05108	00342	2008	

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION TÉMOIN

N° pièce	N° feuillet
	1/2

Analyse et références	
Objet	Constatation PHENOMENE LUMINEUX
Références	

Le vendredi 21 novembre 2008 à 09 heures 55 minutes

Nous soussigné MDL/CHEF

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

Le 21 novembre 2008 à 09 heures 55, nous procédons à l'enquête citée en référence

IDENTITÉ

Nom		Prénom		
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		18/04/1965		
Adresse			Validité état-civil	
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			Ingénieur informaticien	

DÉCLARATION

Je me présente ce jour à votre unité suite à ma démarche effectuer sur le site GEIPAN afin de signaler un phénomène lumineux dont j'ai été témoin le 05 ou 06 septembre 2008 à SOSPEL (O6). Sur ce site j'ai répondu au questionnaire et il m'a été demandé par mail de faire une déposition à la Gendarmerie afin que ma déclaration soit enregistrée.-----

Je suis allé en vacances à SOSPEL (06) J'ai loué une chambre d'hôte :

QUESTION: Avec qui étiez vous en vacances?

RÉPONSE: J'étais seul.

Le témoin

L'Officier de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES) C

- [1] - Mme la Préfète des Yvelines
- [1] - RGIF à PARIS
- [1] - DGGN à PARIS
- [1] - L'intéressé
- [1] - Archives

Date de clôture

21/11/2008

Signature(s)

Le

Vu et transmis par :

QUESTION: Pouvez vous nous décrire ce que vous avez vu?

REPONSE: Le vendredi 05 ou le samedi 06 septembre 2008, je me suis rendu au restaurant à SOSPEL (06). J'ai quitté le restaurant vers 22 heures et j'ai regagné la chambre d'hôte. A mon arrivée dans la cour j'ai discuté avec la propriétaire et 03 autres personnes en vacances comme moi en chambre d'hôte. Vers 22 heures 30 alors que nous, discussions dans la cour nous avons été témoins de 3 phénomènes lumineux distinct entre 22 heures 30 et 23 heures au niveau du col BRAUS. Le premier phénomène et une lumière très dense de couleur « ORANGER » qui a durée environ 30 minutes très forte au début et progressivement elle a diminué. Durant ce premier phénomène un autre est apparu au dessus de nos têtes il représentait « un ensemble de boules lumineuses qui tournoyaient entre elles et qui était de couleurs très blanches et légèrement bleutées » ce second phénomène a durée environ 5 minutes. Puis ce second phénomène a subitement disparu. Le premier était toujours là. Cinq minutes après le second phénomène nous avons constaté un troisième phénomène représentait par deux boules lumineuses circulant en parallèle mais légèrement décalé a très grande vitesse dans le sens EST /OUEST, Tous cela dans un silence.-----

QUESTION: Combien de temps a duré ce troisième phénomène?

REPONSE: Très rapide, instantané je ne peux donner de temps.-----

QUESTION: Durant le temps de ces deux derniers phénomènes le premier était il toujours actif?

REPONSE: Oui.

QUESTION: Comment s'est terminé ce phénomène?

REPONSE: Après le passage des boules lumineuses, nous sommes resté environ dix minutes a regarder en direction du col de BRAUS ou était situé la lumière orange et celle-ci s'est éteinte tout doucement jusqu'à disparaître.

Je précise que je n'ai vu aucun véhicule circuler sur les routes aux alentours du col de BRAUX au moment de ces phénomènes qui aurait pu être expliqué le reflets par des phares de voitures dans la couche nuageuse.

QUESTION: Quel temps faisait il à ce moment là.

REPONSE: Il y avait une légère couche nuageuse laissant apparaître les étoiles les plus brillantes.

QUESTION: Connaissez vous les noms des autres personnes qui ont assisté à ce phénomène avec vous?

REPONSE: Je connais juste le nom de la propriétaire des chambres d'hôtes Mme _____ je ne connais pas les noms des 3 autres personnes mais Mme _____ les connaît.-----

QUESTION: Avez vous fait une déposition à la gendarmerie locale?

REPONSE: Non, car sur le moment je n'ai pas cru cela important.

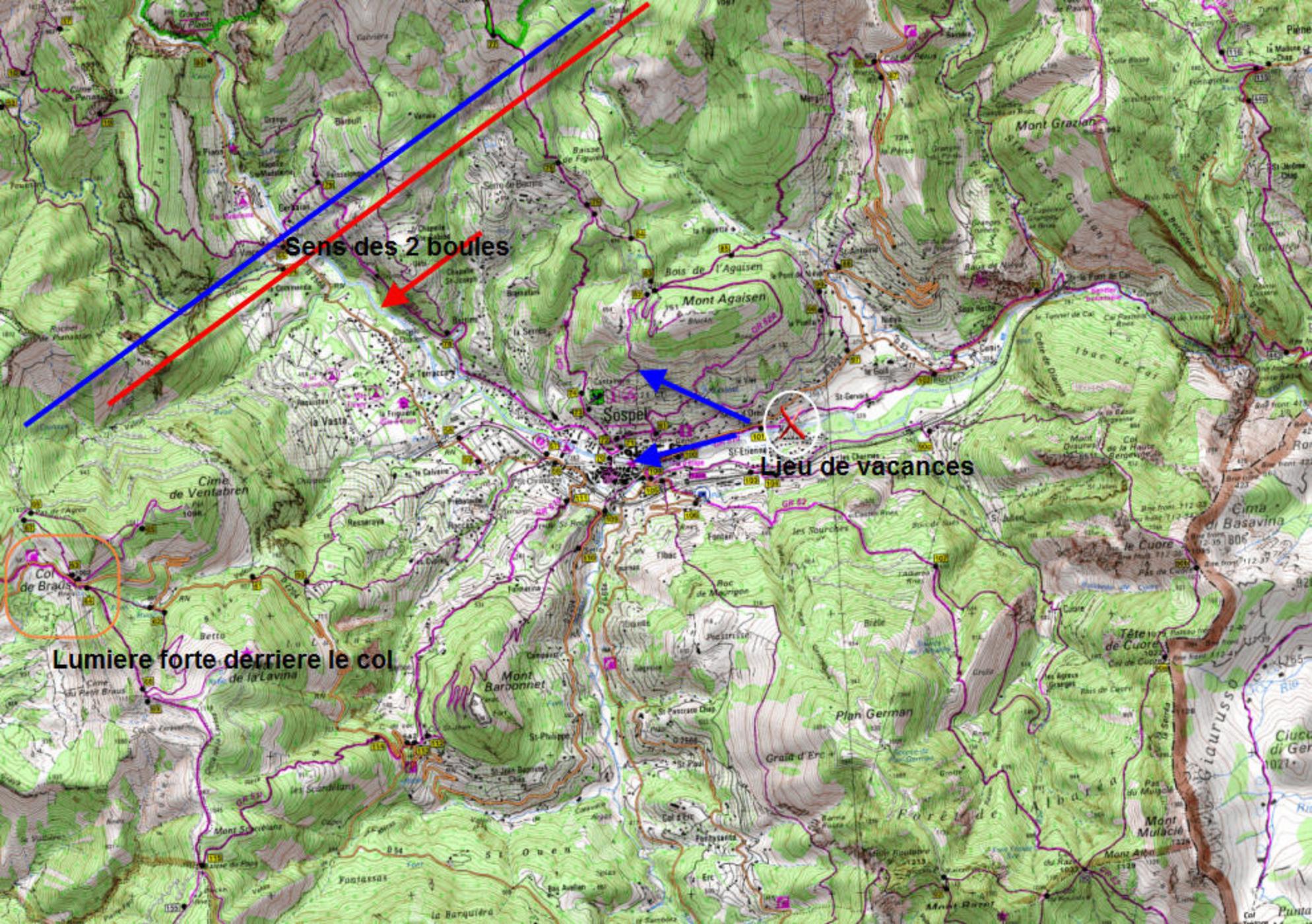
Je vous remets une copie de la carte locale ou j'ai annoté la position des faits constatés.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

_____, le 21 novembre 2008 à 10 heures 40, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

Le témoin.

L'Officier de Police Judiciaire

A detailed topographic map of the Sospel region in France, showing mountainous terrain with contour lines, rivers, and various peaks. The map is annotated with several elements: a blue arrow pointing from the top left towards the center; a red arrow pointing from the top left towards the center, slightly below the blue one; a blue arrow pointing from the top right towards the town of Sospel; a red 'X' mark in a white circle near Sospel; a blue arrow pointing from the 'X' mark towards Sospel; a blue arrow pointing from the bottom right towards Sospel; a red circle around the 'Col de Braus' in the bottom left; and several text labels in black. The map includes labels for various locations such as Sospel, Mont Agaisen, Mont Barbonnet, and the Col de Braus. It also shows the GR 52 and GR 53 routes.

Sens des 2 boules

Lieu de vacances

**Lumiere forte derriere le col
de la Lavina**

**Col
de Braus**